

Communiqué de presse

Paris le 23 avril 2026

Transmission-reprise : il y a urgence à agir

À la suite de la présentation par Serge Papin, ministre des Petites et Moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat, du plan d'action de l'État pour soutenir la transmission-reprise d'entreprise, appelé à devenir une grande cause économique nationale, le secteur de l'artisanat et du commerce alimentaire de proximité souhaite alerter avec force sur l'urgence absolue de la situation.

Ce plan d'action, fondé sur les travaux de la « Mission Reprise », marque une prise de conscience bienvenue de l'ampleur du défi. La CGAD salue cette mobilisation générale à laquelle ses organisations professionnelles membres s'associent.

Dans l'artisanat et le commerce alimentaires de proximité - boucheries, boulangeries, cavistes, charcuteries, chocolateries, fromageries, glaceries, pâtisseries, poissonneries, primeurs, restaurateurs, ... - plus de 70 000 entreprises devront être cédées dans les cinq à dix prochaines années, compte tenu de l'âge de leurs dirigeants.

Derrière ce chiffre, ce sont des milliers d'emplois, des savoir-faire irremplaçables et la vitalité même des territoires qui sont menacés.

Le ministre lui-même évoque le risque d'un véritable « mur économique » si la France ne se prépare pas à ce pivot générationnel.

Dans ces métiers, ce mur est déjà là.

Sans repreneurs, ce sont des commerces qui ferment, des centres-villes qui se vident et un patrimoine gastronomique qui disparaît.

La CGAD salue les pistes de travail présentées, mais elle considère que l'accompagnement des repreneurs, notamment des jeunes, doit devenir un impératif national.

L'accompagnement et le mentorat doivent être placés au cœur du dispositif pour sécuriser les projets de reprise, transmettre l'expérience des cédants et favoriser la

réussite durable de nouvelles générations d'entrepreneurs. Les organisations professionnelles sont mobilisées sur ces points.

De la même manière, l'aide au financement doit être massivement renforcée. Trop de projets échouent faute de fonds propres ou d'accès au crédit bancaire.

Cette réponse doit passer notamment par des prêts ad hoc à taux zéro ou bonifiés suivant la cible, dédiés à la reprise, mais aussi par des dispositifs d'épargne orientés vers le financement de la reprise d'entreprise.

La reprise d'entreprise doit être reconnue comme une priorité économique nationale et un enjeu d'avenir, notamment pour les entreprises du secteur exerçant en ruralité. Soutenir la reprise, c'est préserver les savoir-faire, maintenir l'emploi local et assurer un avenir à la jeunesse et aux territoires

Contact presse : cgad@cgad.fr

La CGAD - Confédération Générale de l'Alimentation en Détail - représente les métiers de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie-restauration.

Elle réunit 18 Confédérations et rassemble ainsi la Confédération des bouchers, celle des boulangers, des brasseurs, des cavistes, des charcutiers-traiteurs, des chocolatiers-confiseurs, des crémiers-fromagers, des épiciers, des glaciers, des pâtisseries, des camions-pizza, des poissonniers, des primeurs, des restaurateurs, des tripiers que ces activités soient exercées en magasin, sur marché ou sur la voie publique.

360 000 établissements (327 000 entreprises)

1,3 million d'actifs

160 milliards d'euros de chiffre d'affaires

Plus de 80 000 apprentis formés par an